



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

PREAVIS MUNICIPAL – N° 07/ 2021

Conseil communal du 13 décembre 2021

Réhabilitation de la STEP d'Yverdon-les-Bains

Traitement de micropolluants

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

1. PREAMBULE

Dans sa séance du 2 mars 2015, le Conseil communal a autorisé la municipalité à mettre hors service la STEP d'Epautheyres, à construire un collecteur « gravitaire » pour raccorder les eaux usées à la STAP de Gressy et à faire traiter les eaux usées du hameau d'Epautheyres par les installations gérées par la commune d'Yverdon-les-Bains.

La STEP d'Yverdon a dû se moderniser afin de répondre aux nouvelles problématiques. Pour l'ensemble des travaux liés à l'agrandissement et à la mise aux normes de la filière eau, un crédit d'investissement de CHF 33'000'000.- HT avait été accordé, dont 19 millions à la charge de la commune d'Yverdon, 4 millions provenant de subventions cantonales et le solde à la charge des communes raccordées.

Conformément au préavis 2015/1, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 2 mars 2015, et aux conditions du contrat administratif signé entre parties, la commune d'Essertines a participé, à compter du 1^{er} janvier 2018, aux frais d'investissement ci-dessus selon la clé de répartition suivante :

- a) Pour la station d'épuration : $440/68'000 = 0,6 \%$
- b) Pour le réseau et les stations de relevage : $440/65'000 = 0.5\%$

Ce qui représente un montant total de **CHF 194'117.65**.

A ce jour, les montants suivants ont déjà été payés, soit :

- En 2018 : CHF 8'527.71
- En 2019 : CHF 57'930.82
- En 2020 : CHF 61'042.10
- En 2021 : CHF 40'734.65

Soit un total de CHF 168'235.28. Dès lors, un solde de CHF 25'882.37, arrondi à **CHF 26'000.00**, demeure dû.



2.- TRAITEMENT DES MICROPOLLUANTS

Depuis les années 1960, l'épuration vaudoise est principalement gérée par les communes, débouchant sur 163 installations, dont les deux tiers ont une capacité inférieure à 2'000 équivalents habitants (population + industries). Avec ses 815'000 habitant(e)s, la contribution du canton de Vaud à la charge de micropolluants dans les cours d'eau et les lacs est (trop) élevée. Il a donc fallu repenser le traitement des eaux usées en y intégrant le traitement des micropolluants.

La régionalisation des STEP et l'organisation intercommunale deviennent alors indispensables : toutes les communes n'ont pas les moyens d'ajouter ce traitement à leur charge. La centralisation en STEP « pôle » permet de rediriger toutes les eaux usées d'une région vers une STEP plus importante, équipée pour le traitement des micropolluants, sans avoir à passer par des agrandissements/rénovations des STEP « périphériques ». La Confédération a alors mis en place des subventions, incitant les communes à régionaliser les stations de traitements.

Cette régionalisation, intégrée dans le plan directeur cantonal, prévoit donc un regroupement des STEP par bassins versants, à un niveau intercommunal. Pour le moment, la STEP d'Yverdon traite les effluents de la ville d'Yverdon-les-Bains et de six communes voisines. A terme, 16 communes y seront raccordées, faisant de la ville d'Yverdon un pôle central dans le traitement des eaux et des micropolluants. Le projet est pensé pour préserver le lac. Une bonne qualité de l'eau est indispensable pour permettre au lac de Neuchâtel de remplir un bon nombre de services écosystémiques et y protéger la biodiversité.

Un crédit d'investissement de CHF 14'000'000.00 est demandé pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains, dont, selon le tableau des investissements ci-joint, un coût pour Essertines de CHF 90'588.00, dont à déduire CHF 51'765.00 de subvention, soit environ CHF 38'824.00.

Les travaux prévus pour 2022-2024, passent par plusieurs étapes :

1. Proposition d'un seul procédé de traitement à la Confédération ;
Après consultation auprès du canton et de la Confédération, il a fallu choisir entre le procédé Ozon et charbon actif (CA). Le CA a été retenu, et plus spécifiquement le procédé du charbon actif en micro grain (CA μ G)². L'ordre d'exécution des autorités supérieures a alors été octroyé.
2. Demande de subventionnement auprès des autorités supérieures ;
La réalisation de cette phase, entamée en 2021, comprend un appel d'offre pour le lot électromécanique, la demande de crédit d'investissement, le projet d'ouvrage et la mise à l'enquête, ainsi que la demande d'octroi de subventions.
3. Réalisation du projet.



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

A ce jour, une taxe de CHF 9.- par habitant·e est prélevée pour permettre le financement des installations de traitement des micropolluants dans l'ensemble de la Suisse. Dans l'année suivant la mise en service du traitement des micropolluants, cette taxe s'estompera, soit en 2025. Cependant, le coût induit par le nouveau traitement des micropolluant engendrera un coût supplémentaire, qui nécessitera un ajustement de la taxe d'assainissement, en fonction du traitement de la quantité des eaux usées.

3.- FINANCEMENT

Notre participation aux frais d'investissement n'a pas fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement ; ces frais payés par la trésorerie courante, impactent notre budget annuel de sommes importantes.

4.- CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Essertines-sur-Yverdon,

Vu le préavis municipal N° 07/2021

Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour,

Oùï les rapports des commissions nommées pour cet objet,

d é c i d e

- Au vu de la décision du conseil communal de la Ville d'Yverdon d'accorder un crédit d'investissement de CHF 14'000'000.00 pour la réalisation de ces travaux, **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement pour la part d'Essertines de **CHF. 40'000.00** ;
- **D'inclure** à ce montant le solde du crédit d'investissement pour l'ensemble des travaux liés à l'agrandissement et à la mise aux normes de la filière eau de la STEP d'Yverdon de **CHF. 26'000.00**



MUNICIPALITE D'ESSERTINES-SUR-YVERDON

- **De financer** cet investissement d'un montant de **CHF. 66'000.00** par la trésorerie courante;
- **D'amortir** cet investissement de **CHF 66'000.00** sur une période de 15 ans, à raison de **CHF. 4'400.00** par an, la première fois lors de l'exercice 2023.

Le Syndic

Alexandre Gygax

Pour la Municipalité



La Secrétaire

Karin Racioppi

Préavis adopté par la municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021

Municipal responsable : Sylvain Jacot

Annexe : tableau des investissements de la Ville d'Yverdon